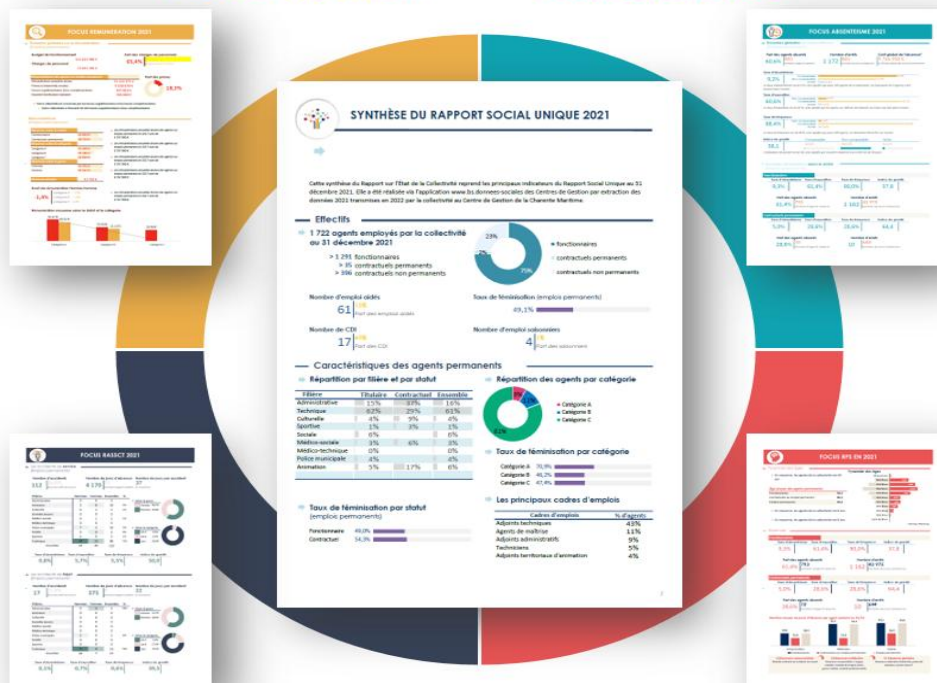


La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Egalité professionnelle

Rémunération

Absentéisme



RASSCT

RPS

COMMUNE DE BERRE L ETANG

2024



DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION

Date de publication : 11/07/2025

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches
du Rhône



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



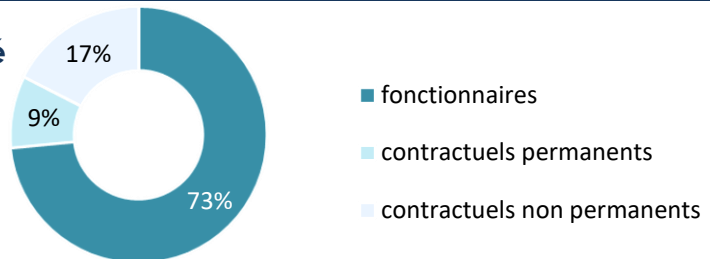
COMMUNE DE BERRE L'ÉTANG

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

Effectifs

➔ 509 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 374 fonctionnaires
- > 46 contractuels permanents
- > 89 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés

12 ^{2%}
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

70,5%

Nombre de CDI

23 ^{50%}
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

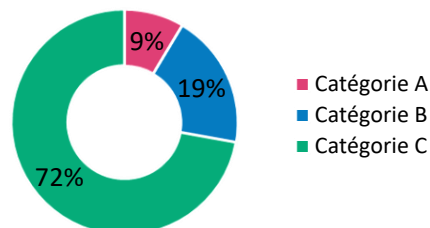
41 ^{8%}
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	33%	33%	33%
Technique	34%	63%	37%
Culturelle	4%		4%
Sportive	1%		0%
Sociale	3%	2%	3%
Médico-sociale	2%		2%
Police municipale	6%		5%
Animation	17%	2%	15%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 75,0%
Catégorie B 67,9%
Catégorie C 70,6%

➔ Les principaux cadres d'emplois

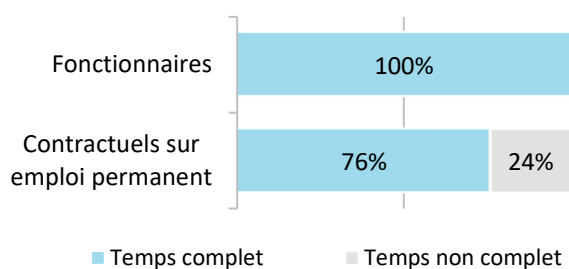
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	18%
Adjoints techniques	17%
Adjoints territoriaux d'animation	15%
Agents de maîtrise	14%
Rédacteurs	9%

➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

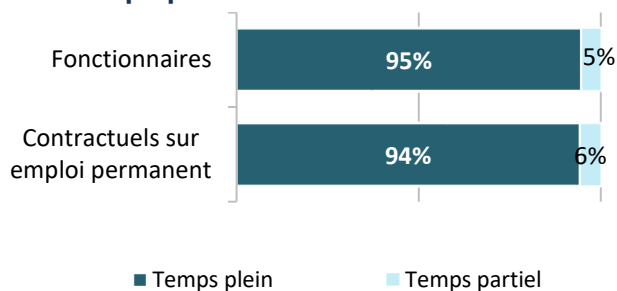
Fonctionnaire 71,4%
Contractuel 63,0%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



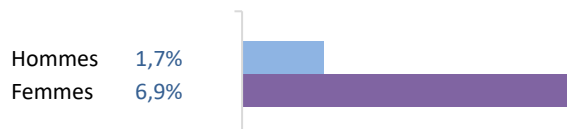
➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
-	-	Technique	31,0%
		Administrative	13,3%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



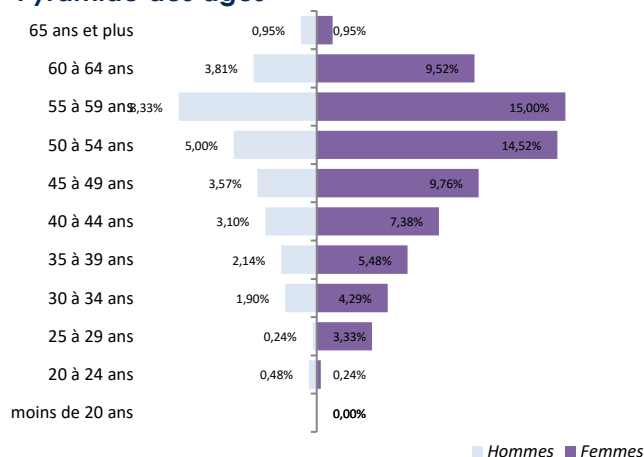
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

Âge moyen des agents permanents

Catégorie	Âge moyen
Fonctionnaires	50,2
Contractuels sur emploi permanent	48,9
Emplois permanents	50,1

➔ Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

➔ 465,7 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	367,2
> Contractuels sur emploi permanent	38,6
> Contractuels sur emploi non permanent	59,9

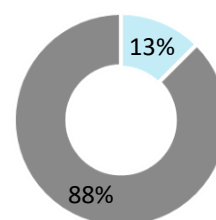
Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	35,7
Catégorie B	78,4
Catégorie C	291,7

Positions particulières

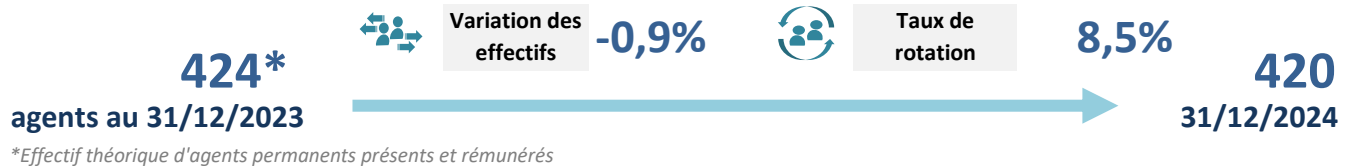
1,9% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Autres positions particulières
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



38 départs

34 arrivées

Principaux motifs (départs nets)

Départ à la retraite	39%
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	26%
Mutation (changement de collectivité)	24%
Rupture conventionnelle	8%
Démission	3%

Principaux motifs (arrivées nettes)

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	56%
Remplaçants	21%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	9%
Réintégration d'agents non rémunérés pendant la période d'absence - retour de disponibilité	6%
Voie de mutation	6%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

40,4%

Part des agents avec avancement de grade

4,5%

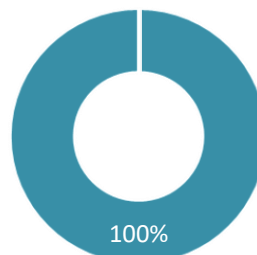
Part des agents avec promotion interne*

2,9%

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

3 procédures de rupture conventionnelle ont été initiées au sein de la collectivité



■ Procédures initiées par un agent

Sanctions disciplinaires

7 sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Femmes	Hommes
Sanctions 1er groupe	1	4
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

2 sanctions prononcées à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	71%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	14%
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	14%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 57% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	42 204 119 €	Charges de personnel*	24 103 660 €	➔	Soit 57,11 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	Rémunération statutaire	10 744 013 €
14 675 853 €	Primes	3 220 780 €
	SFT*	69 261 €
	HSC	218 440 €
	NBI*	130 533 €
	IR*	292 826 €

*uniquement des fonctionnaires

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	59 160 €	63 417 €	39 480 €	33 373 €	32 874 €	27 956 €
Animation	-	-	43 595 €	-	30 340 €	s
Culturelle	s	-	38 304 €	-	30 349 €	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	s	-	32 085 €	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	s	-	51 572 €	-	41 089 €	-
Sociale	46 493 €	s	-	-	29 329 €	-
Sportive	-	-	31 034 €	s	-	-
Technique	65 777 €	s	45 185 €	35 056 €	33 545 €	27 176 €
Moyenne toute filière	58 542 €	57 697 €	40 338 €	33 822 €	32 948 €	27 256 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,95 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	21,83%
Contractuels sur emploi permanent	23,10%
Emplois permanents	21,95%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 9 269,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ➔ 17 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	11 070 €	0 €	0%	20 186 €	0 €	0%	9 566 €	0 €	0%	21 650 €	2 343 €	10%
Catégorie B	5 819 €	0 €	0%	6 973 €	0 €	0%	5 466 €	0 €	0%	6 851 €	0 €	0%
Catégorie C	2 744 €	0 €	0%	3 505 €	0 €	0%	1 185 €	0 €	0%	2 635 €	0 €	0%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 22,6 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 12,4 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,18%	3,39%	5,87%	2,29%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,96%	5,59%	8,59%	2,29%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,77%	7,30%	9,50%	2,51%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 43,03 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

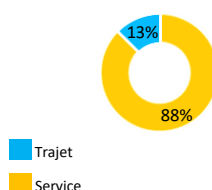
➔ 24 accidents du travail déclarés

5,7 accidents du travail pour 100 agents permanents

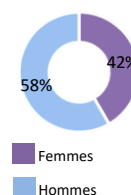
81 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

➔ 63% des accidents du travail concernent la filière Technique

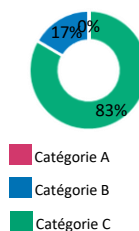
Type d'accident



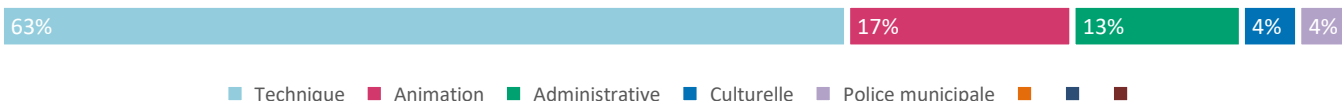
Genre



Catégorie



Filière



Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

36 | 8,6%
Part des BOETH sur emploi permanent

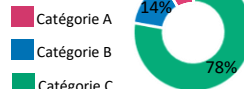
Genre



Statut



Catégorie



Prévention et risques professionnels

➔ Un agent affecté à la prévention

Dépenses en matières de prévention : 259 362 €

Formations	9 282 €
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	250 080 €

- Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux ✗
- Existence d'une démarche de prévention des TMS ✓
- Existence d'une démarche de prévention des risques cancérigènes (CMR) ✗
- Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✓

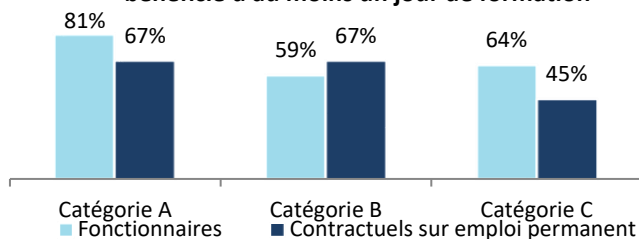
Formation

➔ 63% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 66,6%

Hommes 54,8%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

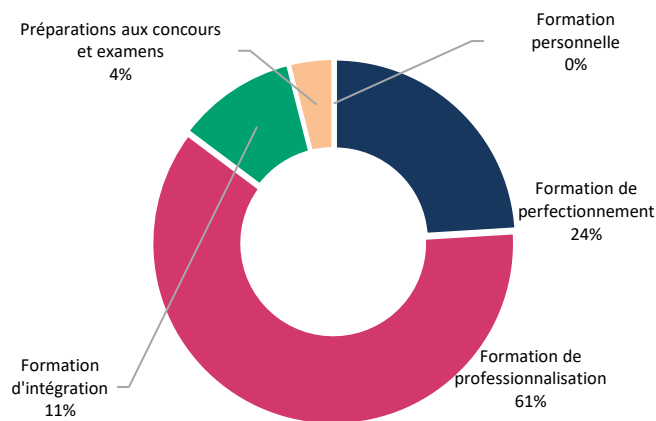


Le budget consacré à la formation est de **182 328 €**

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	65,8%
Autres organismes	15,2%
Formation des apprentis	11,5%
Frais de déplacement	6,2%
CNFPT au-delà de la cotisation	1,3%

➔ Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 2,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	38,7%
Autres organismes	61,3%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	621 €	-
Nombre de bénéficiaires	318	-

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✓

Relations sociales

➔ La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

Nombre de réunions des instances

CST	2
CAP	0
CCP	0

➔ La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➡ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : juillet 2025

Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2024

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Poids des agents absents*

106,7% | 448
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

428 | 14 560
Nombre de jours d'absence

Coût global de l'absence tout statut*

2 064 644 €
4,89% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

9,5%

Compressible

5,9%

Autres

0,9%

2,7%

Le taux d'absentéisme est de 9 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 9 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

106,7%

Compressible

55,2%

Autres

4,0%

47,4%

Le taux d'exposition est de 107 %, cela signifie que 107 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

101,9%

Compressible

94,3%

Autres

4,0%

3,6%

Le taux de fréquence est de 102 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 102 arrêts sur l'année.

Indice de gravité*

34,0

Compressible

22,74

Non compressible

245,41

Autre

92,27

L'indicateur de gravité est de 34, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 34 jours.

Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme

9,8%

Taux d'exposition

110,4%

Taux de fréquence

105,3%

Indice de gravité*

33,8

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

110,4% | 413
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

394 | 13 335
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme

7,3%

Taux d'exposition

76,1%

Taux de fréquence

73,9%

Indice de gravité*

36,0

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

76,1% | 35
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

34 | 1 225
Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*	
65 ans et plus	16,4%	112,5%	Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 65 ans et plus avec 16,44%
60 à 64 ans	7,4%	89,3%	
55 à 59 ans	14,6%	88,8%	
50 à 54 ans	8,4%	104,9%	
45 à 49 ans	5,9%	117,9%	
40 à 44 ans	5,8%	113,6%	Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 30 à 34 ans avec 150%
35 à 39 ans	6,3%	128,1%	
30 à 34 ans	13,2%	150,0%	
25 à 29 ans	12,6%	120,0%	
20 à 24 ans			
moins de 20 ans			

Données absentéisme selon le motif d'absences (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	4,7%	87,9%	49,5%	19,5
Pour accidents du travail imputables au service	1,1%	5,7%	5,0%	69,1
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,1%	0,7%	0,7%	46,0
Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de maladie longue durée	1,2%	1,2%	1,2%	357,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,8%	1,2%	1,2%	238,6
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,0%	0,2%	0,2%	44,0
Pour maternité et adoption (1)	0,5%	2,4%	1,9%	72,7
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	1,2%	0,2%	5,6

➤ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	1,8 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1,2 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	1 arrêt par agent absent

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1,5 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **4,7%**
- Taux d'exposition **49,5%**
- Taux de fréquence **87,9%**
- Gravité **19,5 jours par arrêt**
- **208** agents absents pour maladie ordinaire
191 fonctionnaires 17 contractuels permanents

Part des agents absents

49,5% | **208**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

369 | **7 208**
Nombre de jours d'absence

➤ Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires **51,07%** Contractuels permanents **36,96%**

Selon le genre

Femmes **54,39%** Hommes **37,90%**

➤ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	10,7%
60 à 64 ans	3,1%
55 à 59 ans	6,0%
50 à 54 ans	3,9%
45 à 49 ans	3,1%
40 à 44 ans	2,5%
35 à 39 ans	3,4%
30 à 34 ans	9,7%
25 à 29 ans	11,3%
20 à 24 ans	0,3%
Moins de 20 ans	0,0%

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 25 à 29 ans, soit 11,3%

Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **1,2%**
- Taux d'exposition **5,7%**
- Taux de fréquence **6,4%**
- Gravité **66,5 jours par arrêt**
- **24** agents absents suite à des accidents (service ou trajet)
20 fonctionnaires 4 Contractuels sur emploi permanent

Part des agents absents

5,7% | **24**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

27 | **1 796**
Nombre de jours d'absence

➤ Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires **5,35%** Contractuels permanents **8,70%**

Selon le genre

Femmes **3,72%** Hommes **10,48%**

➤ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,5%
60 à 64 ans	0,4%
55 à 59 ans	2,0%
50 à 54 ans	2,1%
45 à 49 ans	0,7%
40 à 44 ans	0,8%
35 à 39 ans	0,5%
30 à 34 ans	0,1%
25 à 29 ans	0,3%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 50 à 54 ans, soit 2,1%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

Part des agents absents

➤ Taux d'absentéisme	2,2%
➤ Taux d'exposition	3,1%
➤ Taux de fréquence	3,1%
➤ Gravité	260,8 jours par arrêt
➤ 13 agents absents	
11 fonctionnaires	2 Contractuels sur emploi permanent

3,1% | 13
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts
13 | 3 391
Nombre de jours d'absence

➤ Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires	Contractuels permanents
2,94%	4,35%

Selon le genre

Femmes	Hommes
2,70%	4,03%

➤ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	3,6%
55 à 59 ans	6,4%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	1,8%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

➤ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 55 à 59 ans, soit 6,4%

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

➤ Taux d'absentéisme	0,5%
➤ Taux d'exposition	2,1%
➤ Taux de fréquence	3,6%

Part des agents absents

2,1% | 9
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 755

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors moif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

➤ Taux d'absentéisme	0,4%
➤ Taux d'exposition	45,2%
➤ Taux de fréquence	0,0%

Part des agents absents

45,2% | 190
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 629

Zoom sur les emplois non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

➤ Taux d'absentéisme	2,5%
➤ Taux d'exposition	0,1%
➤ Taux de fréquence	0,2%
➤ Gravité	12,4
➤ 41 agents absents	

Part des agents absents

46,1% | 41
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

66 | 816
Nombre de jours d'absence

➤ Part des agents absents

Selon le genre

Femmes	Hommes
41,38%	54,84%

➤ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	4,7%
50 à 54 ans	3,6%
45 à 49 ans	0,4%
40 à 44 ans	1,2%

35 à 39 ans	3,1%
30 à 34 ans	1,3%
25 à 29 ans	5,1%
20 à 24 ans	2,8%
Moins de 20 ans	2,9%

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

➤ Taux d'absentéisme	1,9%
➤ Taux d'exposition	0,1%
➤ Taux de fréquence	0,2%
➤ Indice de gravité	10,0

Part des agents absents

28,1% | **25**
 Nombre d'agents absents
 Nombre de jours d'absence: **602**

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

➤ Taux d'absentéisme	0,4%
➤ Taux d'exposition	0,0%
➤ Taux de fréquence	0,0%
➤ Indice de gravité	70,5

Part des agents absents

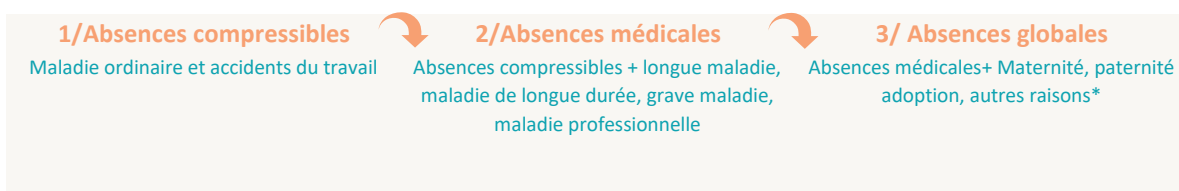
2,2% | **2**
 Nombre d'agents absents
 Nombre de jours d'absence: **141**

Précisions méthodologiques

➤ Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

➤ 3 "groupes d'abences" identifiés



*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre de jours calendaires d'absences} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12} \times 365)}$	Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'agents absents}) \times 100}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.
Taux de fréquence	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'arrêts} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent
Gravité	Note de lecture
$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absences}}{\text{Nombre d'arrêts}}$	Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juillet 2025**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

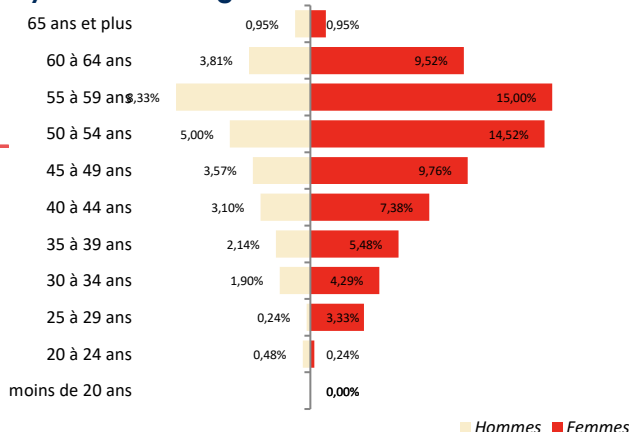
- En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	50,2
Contractuels sur emploi permanent	48,9
Emplois permanents	50,1

- En moyenne, les fonctionnaires ont 50 ans
- En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 49 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
9,8%	110,4%	105,3%	33,8

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

110,4% | 413
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

394 | 13 335
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
7,3%	76,1%	73,9%	36,0

*Durée moyenne des arrêts

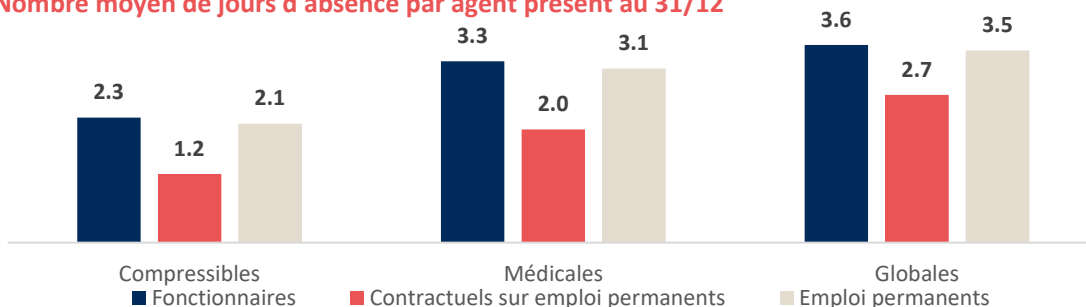
Part des agents absents

76,1% | 35
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

34 | 1 225
Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non	
Animation	38,1
Police municipale	35,3
Technique	25,7
Femmes	11,2
Hommes	34,2
Fonctionnaires	23,6
Contractuels permanents	9,8

Télétravail

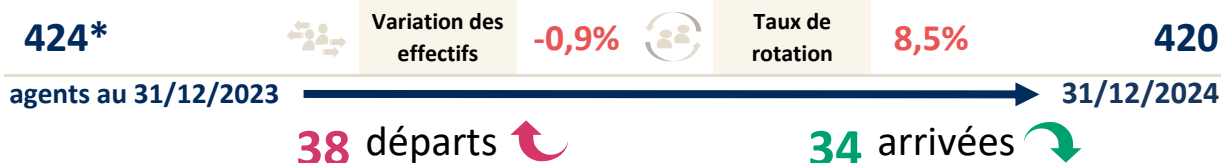
- La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail Nb agents

Administrative	34
Technique	3

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents



- Le taux de rotation s'élève à 8,5%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 6,43 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	24,0
Accident de trajet	3,0
Maladies professionnelles	4,0
ATI** au cours de l'année	1,0

** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjoints techniques	37,6% 122
Agents de police municipale	18,9% 367
Adjoints administratifs	16,1% 104

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2024)	✓
Existence d'un plan de prévention des RPS	✗
Existence d'une démarche de prévention des TMS	✓
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)	✗
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✓

- Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

53

9 282 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

250 080 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

0

-

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

0

-

Formation dans le cadre des habilitations

9 282 €

53

175 €

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)

0 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

250 080 €

- Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

0

0,0%

des agents permanents

Femmes Hommes

Catégorie A

0

0

Catégorie B

0

0

Catégorie C

0

0

- Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

20

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

- Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	3,4
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	3,4
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

- Droits sociaux

La collectivité a été concernée par des grèves

Droits syndicaux

Nombre de jours de grève		Heure de décharges d'activité de services	
Sur mot d'ordre national	118	Auxquelles ont droit les organisations syndicales	2 040
Sur mot d'ordre uniquement local	0	Nombre d'heures effectivement utilisées	3 214
Non précisé, autres	0		157,5%

Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le

Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juillet 2025**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône

Version 1



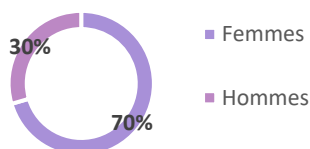
FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du code général de la fonction publique.

- Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

➔ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait 296 femmes et 124 hommes sur emploi permanent.

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité n'a aucun emploi fonctionnel.

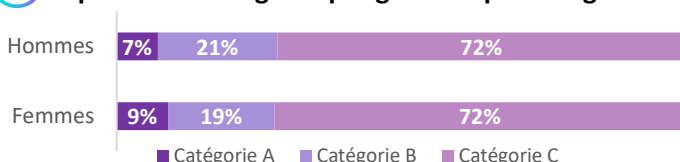
➔ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

106,9 fonctionnaires hommes
260,3 fonctionnaires femmes
14,8 contractuels hommes
23,7 contractuels femmes

➔ Taux de féminisation par statut



➔ Répartition des agents par genre et par catégorie



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :

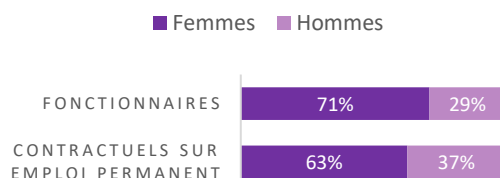
Catégorie	Taux de féminisation
Catégorie A	75%
Catégorie B	68%
Catégorie C	71%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

➔ Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des asem*

1	ASEM	100%
2	Auxiliaires de puériculture	100%
3	Adjointes administratifs	93%
4	Rédacteurs	92%
5	Adjointes territoriaux du patrimoine	88%

➔ Répartition par statut et par genre



➤➤➤ Femmes <<<

90% titulaires 10% contractuelles permanentes

Parmi les femmes contractuelles :

66% CDD 34% CDI

➤➤➤ Hommes <<<

86% titulaires 14% contractuels permanents

Parmi les hommes contractuels :

24% CDD 76% CDI

➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	90%	10%
Technique	53%	47%
Culturelle	80%	20%
Sportive	100%	
Sociale	100%	
Police municipale	14%	86%
Médico-sociale	100%	
Médico-technique		
Animation	78%	22%
Incendie		

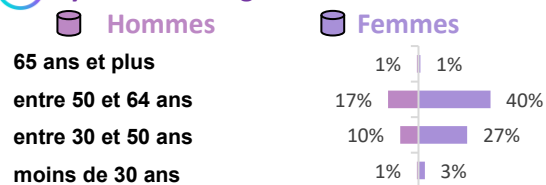
➔ Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de police municipale*

1	Agents de police municipale	89%
2	Techniciens	79%
3	Ingénieurs	60%
4	Agents de maîtrise	48%
5	Adjointes techniques	37%

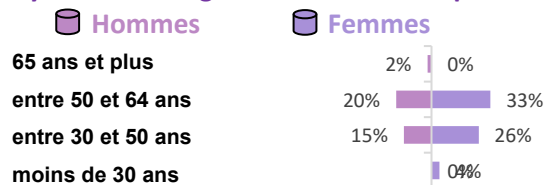
→ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	49,9	48,2	49,7
Hommes	51,1	50,1	51,0

→ Pyramide des âges des fonctionnaires



→ Pyramide des âges des contractuels permanents



→ Focus sur les agents sur emploi non permanent

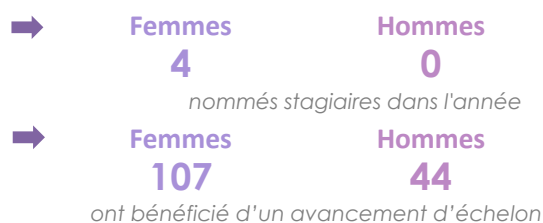
Taux de féminisation	
Vacataires	
Saisonniers*	68%
Apprentis	

*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

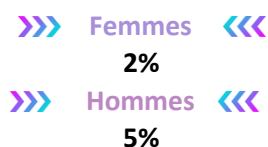
65% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

Evolution de carrière et titularisation



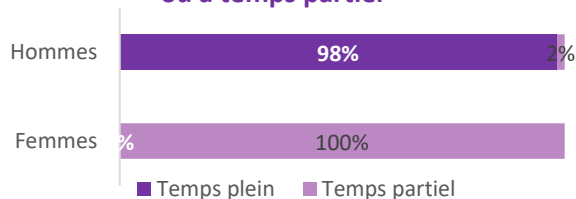
■ Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

→ Part des emplois à temps non complet selon le genre

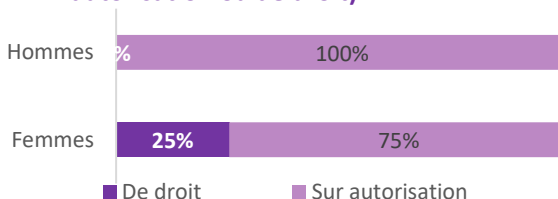


La collectivité dispose d'une charte du temps

→ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



→ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



91% des agents à temps partiel sont des femmes.

Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,3%	5,0%
Ensemble	5,9%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	9,6%	6,3%
Ensemble	8,6%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	10,7%	6,7%
Ensemble	9,5%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,3%	0,7%
Accidents de trajet	0,1%	-
ASA	0,3%	0,1%
Grave maladie	0,2%	0,0%
Longue, grave maladies	0,4%	0,3%
Maladie longue durée	1,2%	-
Disponibilité d'office-santé	-	0,0%
Maladie ordinaire	4,0%	0,7%
Maladie professionnelle	0,5%	0,0%
Maternité et adoption	0,5%	-
Naissance ou adoption	-	0,0%

Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

34,9 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes

23,0 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

8 congés maternité ou adoption

1 congé paternité ou adoption

Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

24 accidents de travail

3,4 accidents de travail pour 100 femmes

11,3 accidents de travail pour 100 hommes

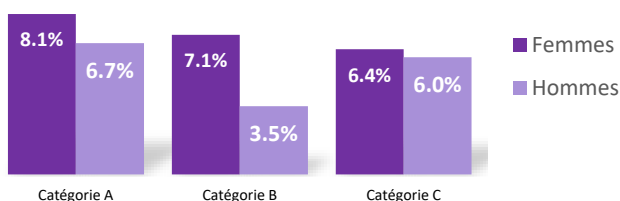
658 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.

1 279 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

584 départs en formation concernant des agents permanents

Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



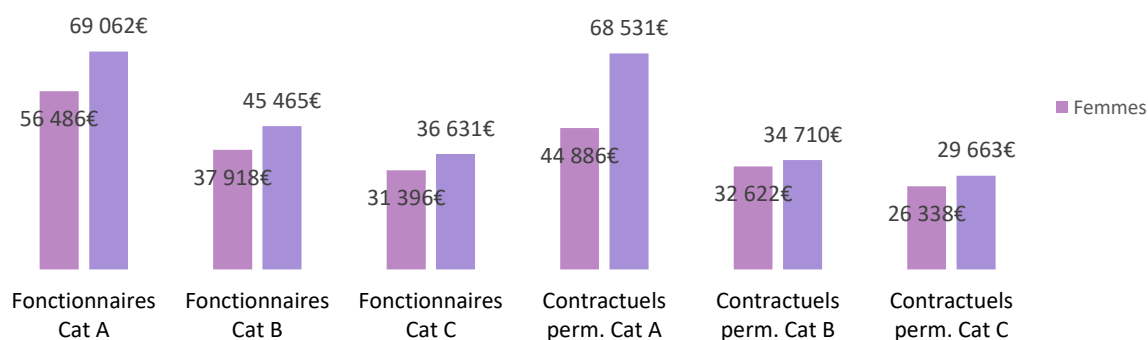
Aucun départ en formation pour les agents non permanents

Rémunérations (agents permanents)

➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	70 232 €	57 310 €	44 182 €	38 419 €	34 001 €	32 469 €
Animation	-	-	43 355 €	s	33 710 €	29 458 €
Culturelle	-	s	32 518 €	40 756 €	s	30 686 €
Médico-sociale	-	s	-	32 085 €	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	s	51 572 €	-	41 571 €	37 957 €
Sociale	-	41 067 €	-	-	-	29 329 €
Sportive	-	-	s	31 034 €	-	-
Technique	66 449 €	57 424 €	44 356 €	40 515 €	35 469 €	30 442 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➡ Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	11 880 € ↘	6 474 € ↘	3 474 € ↘	18 185 €	8 471 €	4 338 €
Animation	-	4 572 € ↘	2 235 € ↘	-	6 741 €	3 599 €
Culturelle	9 885 €	4 405 € ↗	1 726 € ↗	-	2 957 €	1 440 €
Médico-sociale	5 400 €	3 887 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	177 €	-	-	-
Sociale	7 893 €	-	2 402 €	-	-	-
Sportive	-	3 975 €	-	-	-	-
Technique	16 677 € ↘	7 687 € ↘	2 562 € ↘	21 788 €	9 022 €	4 520 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	12 812 € ↘	6 391 € ↘	2 658 € ↗	27 466 €	8 798 €	553 €
Animation	-	-	600 € ↗	-	-	588 €
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	900 €	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	3 600 €	-
Technique	-	685 € ↘	767 € ↘	9 524 €	6 478 €	2 970 €

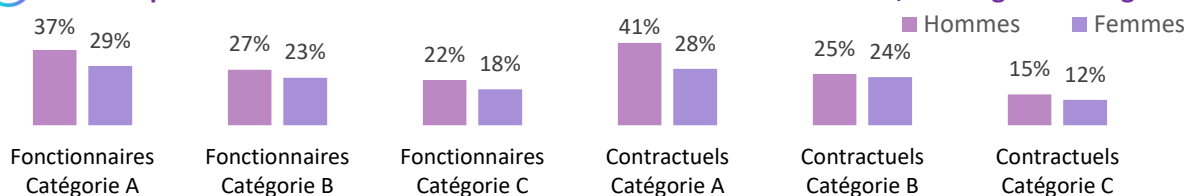
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

➡ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

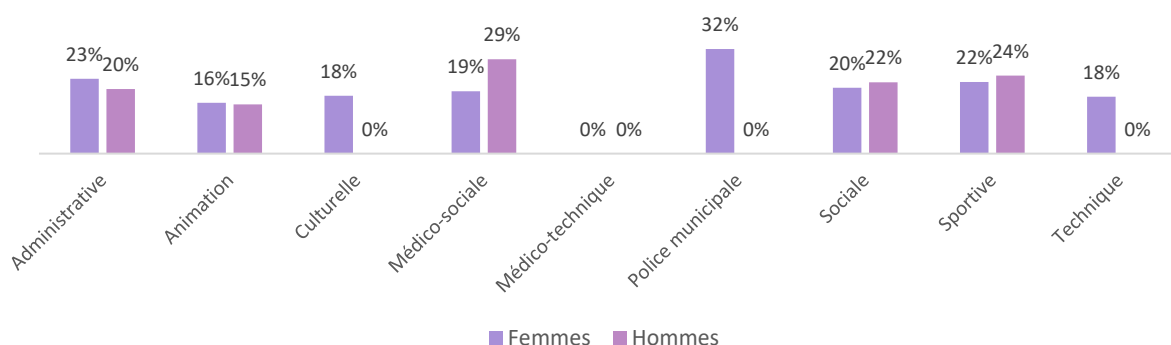
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	29%	40%	25%	25%	19%	19%
Animation	-	-	s	23%	15%	19%
Culturelle	s	-	19%	15%	14%	s
Médico-sociale	s	-	19%	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	s	-	-	-	29%	28%
Sociale	23%	-	-	-	19%	-
Sportive	-	-	22%	s	-	-
Technique	35%	37%	23%	-	16%	21%

■ RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

➡ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre



→ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



■ Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

→ Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Fonctionnaires						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	752 €	316 € ↗	-	-	295 €
Animation	-	-	468 € ↘	-	1 987 €	1 596 €
Culturelle	-	56 €	80 €	-	-	-
Médico-sociale	-	37 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	1 045 € ↗	-	2 206 €	855 €
Sociale	-	-	29 €	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	572 € ↘	150 € ↘	-	2 003 €	1 197 €

Contractuels sur emploi permanent						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	682 €	125 €	-	-	-
Animation	-	-	284 € ↘	-	-	1 259 €
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	269 € ↗	-	829 €	220 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

Date de publication : juillet 2025



FOCUS REMUNERATION 2024

Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

42 204 119 €

Charges de personnel

24 103 660 €

Part des charges de personnels

57,1% | 57,9%
Moyenne de la strate (2023)

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes

14 675 853 €

Primes et indemnités versées

3 220 780 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires

218 440 €

Nouvelle Bonification Indiciaire

130 533 €

Part des primes



- Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- Votre collectivité a rémunéré 9 269 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut

Fonctionnaires

36 317 €

Contractuels permanents

34 743 €

Moyenne selon la catégorie

Catégorie A

58 352 €

Catégorie B

39 772 €

Catégorie C

32 485 €

Moyenne selon le genre

Hommes

40 202 €

Femmes

34 437 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 36 317 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 32 485 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 34 437 €

- La rémunération moyenne annuelle brute est de 36 167 €

Moyenne globale 36 167 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

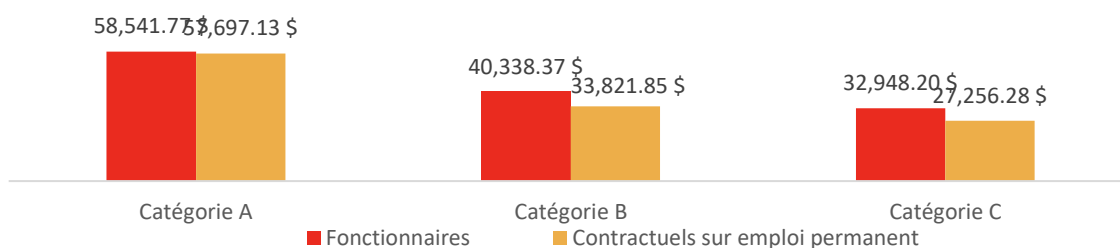
Catégorie A -25,3%

Catégorie B -16,7%

Catégorie C -16,5%

- L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie A

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



Primes (Emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute :

14 675 853 €

Rémunération statutaire 10 744 013 €

Primes 3 220 780 €

SFT* 69 261 €

HSC 218 440 €

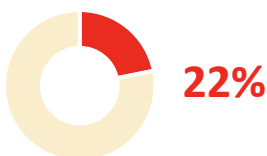
NBI* 130 533 €

IR* 292 826 €

*uniquement des fonctionnaires

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre

Fonctionnaires



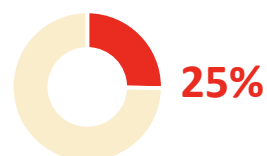
Contractuels permanents



Femmes



Hommes



Selon la catégorie

Catégorie A



Catégorie B



Catégorie C



Rémunérations et primes selon le genre

(Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	57 310 €	70 232 €	38 419 €	44 182 €	32 469 €	34 001 €
Animation	-	-	s	43 355 €	29 458 €	33 710 €
Culturelle	s	-	40 756 €	32 518 €	30 686 €	s
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	s	-	32 085 €	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	s	-	-	51 572 €	37 957 €	41 571 €
Sociale	41 067 €	-	-	-	29 329 €	-
Sportive	-	-	31 034 €	s	-	-
Technique	57 424 €	66 449 €	40 515 €	44 356 €	30 442 €	35 469 €
Moyenne toute filière	54 897 €	68 802 €	37 620 €	43 897 €	30 974 €	36 100 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	29,0%	38,9%	23,5%	27,2%	17,3%	21,9%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.		Nb h.
Animation	38,09	Femmes	11,2
Police municipale	35,27	Hommes	34,2
Technique	25,71		

IFSE et CIA (Emplois permanents)

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Fonctionnaires						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	11 880 €	6 474 €	3 474 €	18 185 €	8 471 €	4 338 €
Animation		4 572 €	2 235 €		6 741 €	3 599 €
Culturelle	9 885 €	4 405 €	1 726 €		2 957 €	1 440 €
Médico-sociale	5 400 €	3 887 €				
Police municipale			177 €			
Sociale	7 893 €		2 402 €			
Sportive		3 975 €				
Technique	16 677 €	7 687 €	2 562 €	21 788 €	9 022 €	4 520 €
Contractuels sur emploi permanent						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	12 812 €	6 391 €	2 658 €	24 560 €	8 798 €	553 €
Animation			600 €			588 €
Culturelle						
Médico-sociale						
Police municipale						
Sociale	900 €					
Sportive					3 600 €	
Technique		685 €	767 €	9 524 €	6 478 €	2 970 €

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative	-6 305 €	-1 997 €	-864 €	-11 748 €	-2 407 €	2 106 €						
Animation		-2 169 €	-1 364 €			12 €						
Culturelle		1 448 €	286 €									
Technique	-5 111 €	-1 335 €	-1 958 €		-5 793 €	-2 203 €						

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juillet 2025**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône

Version 1



FOCUS RASSCT 2024

Les accidents de service (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

21

19,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

1 799

21

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

86

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	3	3	14%
Animation	0	2	2	10%
Culturelle	0	1	1	5%
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	1	0	1	5%
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	13	1	14	67%
Ensemble	14	7	21	

► Selon le genre

Femmes 33,3%

Hommes 66,7%

► Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 19,0%

Cat C 81,0%

Taux d'absentéisme

1,1%

Taux d'exposition

5,0%

Taux de fréquence

5,7%

Indice de gravité*

69,1

*Durée moyenne des arrêts

Les accidents de trajet (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

3

33,3%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

138

3

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

46

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	2	2	67%
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	1	1	33%
Ensemble	0	3	3	

► Selon le genre

Femmes 100,0%

Hommes 0,0%

► Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

Taux d'absentéisme

0,1%

Taux d'exposition

0,7%

Taux de fréquence

0,7%

Indice de gravité*

46,0

*Durée moyenne des arrêts

Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

4

Nombre de jours d'absence

781

Nombre de jours par maladie

195

en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	1	1	25%
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	3	0	3	75%
Ensemble	3	1	4	

► Selon le genre

Femmes 75,0%

Hommes 25,0%

► Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 25,0%

Cat C 75,0%

Taux d'absentéisme

0,5%

Taux d'exposition

1,0%

Taux de fréquence

1,0%

Indice de gravité*

195,3

*Durée moyenne des arrêts

Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

0

- suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

demande

% des propositions acceptées

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme

Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle

Mises en disponibilité d'office

Retraite pour invalidité

Licenciement pour inaptitude physique

Femmes Hommes

0	1
0	0
16	4
0	0
0	0
2	1
0	0
0	0

Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

1

0 en ETPR

Assistants de prévention*

1

Médecins de prévention**

0

Conseillers de prévention*

0

Infirmiers**

0

ACFI*

0

Autres personnels*

0

*en nombre d'agents

**en ETPR

Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

53

259 362 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

Montant en €

Nombre de jours

Coût moyen

0 €

0

-

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

0

-

Formation dans le cadre des habilitations

9 282 €

53

175 €

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)

0 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

250 080 €

Documents et démarches de prévention

Existence d'un **document unique (DUERP)** (Mis à jour en 2024)



Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux**



Existence d'une démarche de prévention des **TMS**



Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)**



Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail**



Adhésion à un **contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie**



Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

2

Nombre de réunions du FSSST

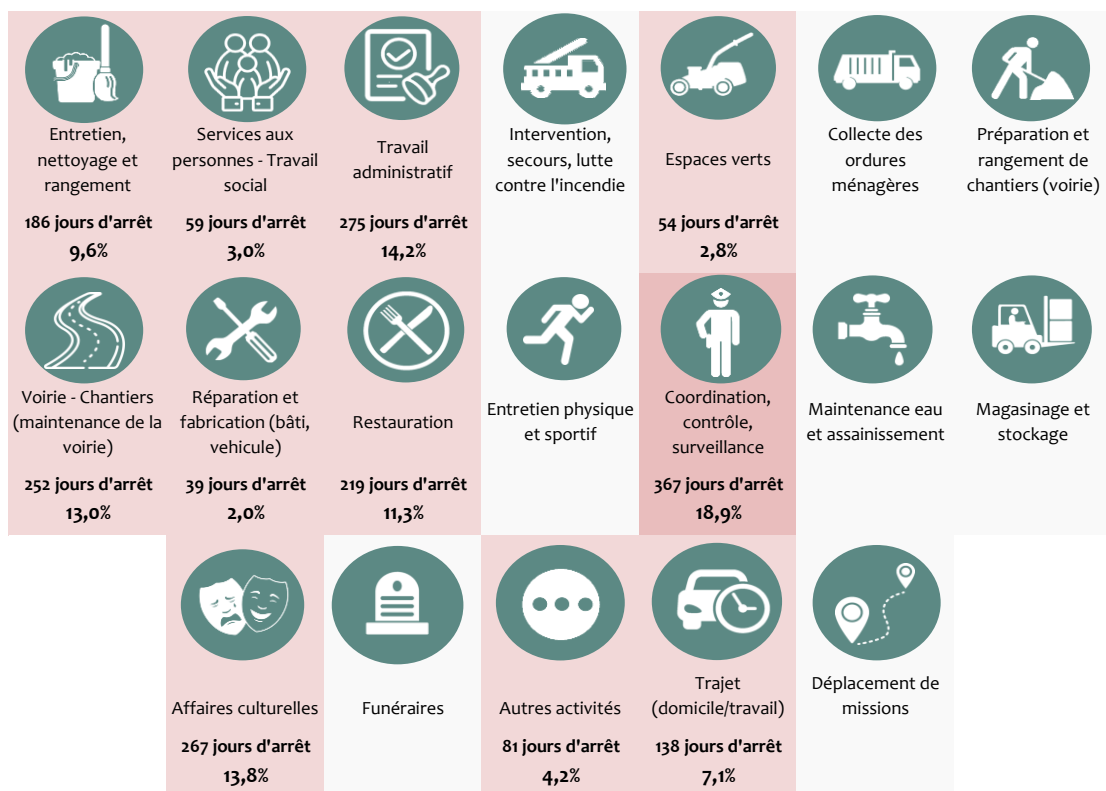
3

12

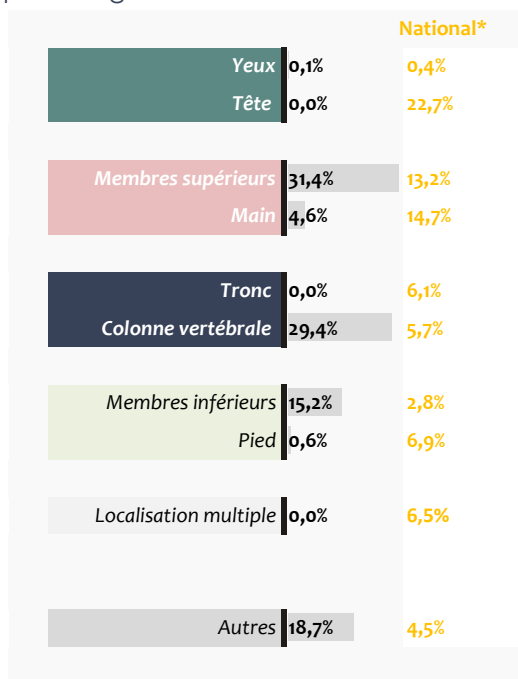
Nb de jours cumulés d'activité des représentants

Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

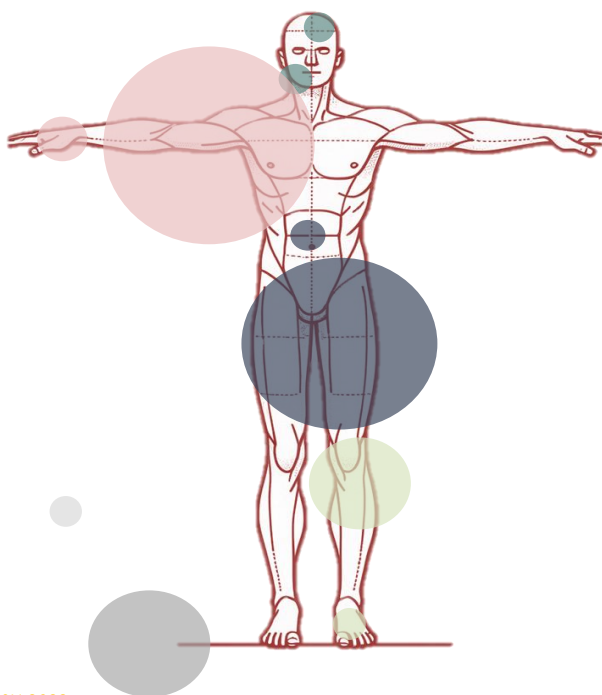
Principaux types d'activités* exercées lors de l'**accident de travail**



Principaux sièges de lésions des accidents de travail



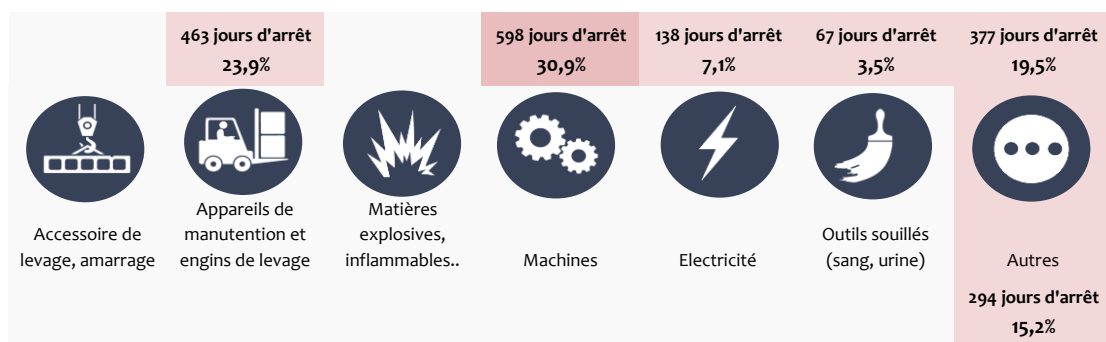
*Données FPT RSU 2022



- Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe aux membres supérieurs représentant 31,4% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail





- Le principal élément matériel lié aux accidents est l'objet ou la personne manipulée (30,9% des jours d'arrêts)

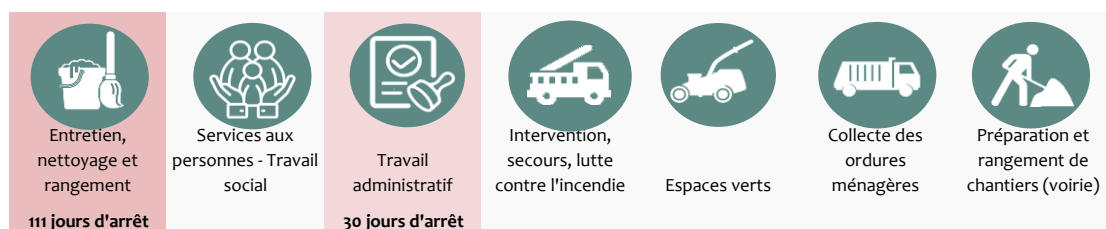
Principales natures de lésions liées aux **accidents de travail**

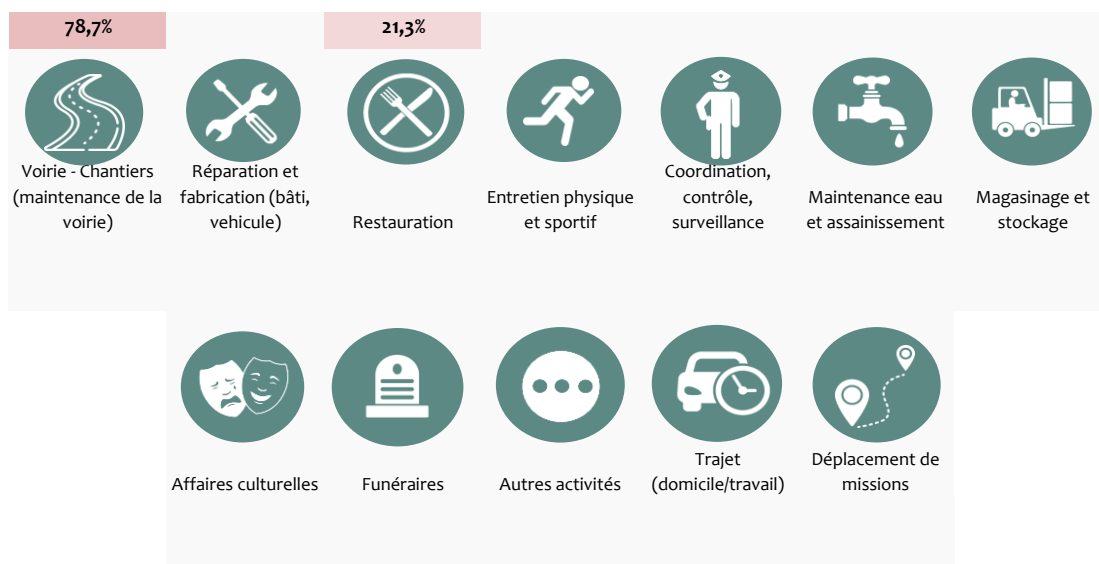


- La principale nature de lésions liée aux accidents est l'atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (61,85% des jours d'arrêts)

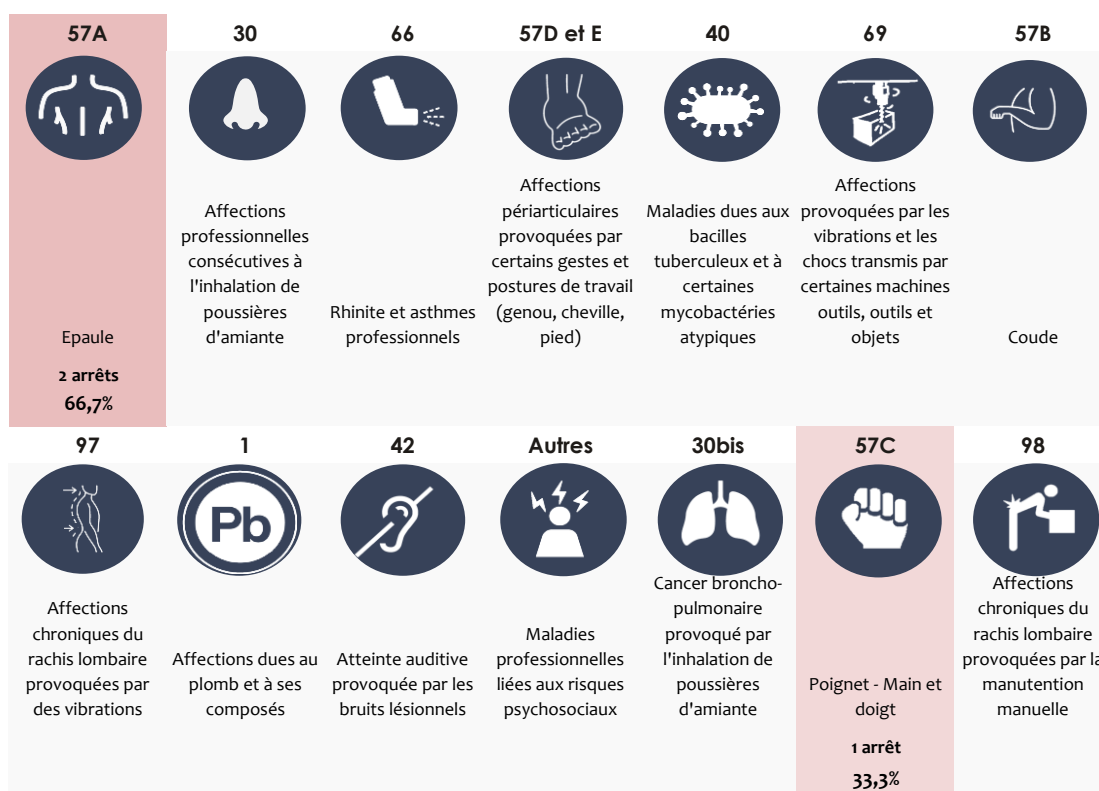
Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux **maladies professionnelles**





Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



► Le principal type de maladie professionnelle est l'épaule (66,67% des arrêts)

Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service

✗

Existence d'un diagnostic RPS

✗

Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité

✗

Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive

✓

Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné

✓

Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année

4

Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	✗
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	✗
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	✓
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	✓
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	✓

— Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juillet 2025**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône

Version 1